

# Plan canicule 2019

- Archives - Mandat 2014-2020 - Actualités - Année 2019 - Juin -



Publication date: lundi 24 juin 2019

En prévention de l'épisode caniculaire qui va toucher le pays cette semaine, Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S., informe les personnes âgées et les personnes handicapées qu'elles peuvent solliciter leur inscription sur un registre nominatif ouvert à cet effet en vue d'interventions en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Ce registre sera conservé et tenu à jour dans une stricte confidentialité et ne sera remis qu'au Préfet, à sa demande. Les critères de recensement ont été définis et réglementés par décret ministériel et s'adressent particulièrement aux administrés suivants :

- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Personne handicapée bénéficiaire de :
  - Allocation aux adultes handicapés
  - Allocation compensatrice
  - Carte d'invalidité
  - Reconnaissance de travailleur handicapé
  - Pension d'invalidité servie par la Sécurité Sociale ou pension d'invalidité et victime de guerre.

L'inscription étant un acte volontaire et facultatif, vous devez, si vous le souhaitez, vous inscrire au plus tôt, soit par téléphone au 04 42 86 90 28, soit par écrit, soit en vous présentant à l'accueil du C.C.A.S, Résidence du Port , Rue Antoine Larue, le lundi, mardi, mercredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00, le jeudi de 13 H 30 à 17 H 00 et le vendredi de 8 H 30 à 12 H 00.


## Un numéro d'information

Le ministère des solidarités et de la Santé a mis en place une plateforme téléphonique d'information canicule :


**CANICULE INFO SERVICE : 0800 06 66 66**

appel gratuit entre 9 H 00 et 19 H 00 depuis un poste fixe.

**EN PÉRIODE DE CANICULE,  
QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?**




**CRAMPE**




**FATIGUE  
INHABITUELLE**




**MAUX DE TÊTE**



**FIÈVRE > 38°C**






**VERTIGES  
OU NAUSÉES**



**PROPOS  
INCOHÉRENTS**

**SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELÉZ LE 15**

@MinSoliSante

Ministère des Solidarités  
et de la Santé

## Conseils à respecter en cas de forte chaleur

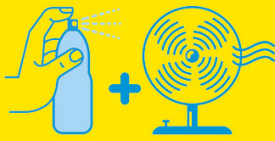
La synthèse pourrait être d'être vigilant et de s'hydrater.





## CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES



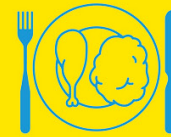
Mouiller son corps  
et se ventiler



Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour



Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches



Manger en  
quantité suffisante



Ne pas boire  
d'alcool



Éviter les efforts  
physiques

### BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

## EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
[www.social-sante.gouv.fr/canicule](http://www.social-sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) • [#canicule](https://twitter.com/canicule)



Le site du ministère des solidarités et de la santé va plus loin en édictant une liste de recommandations avant l'été et

pendant une vague de chaleur. Comment se protéger, protéger son habitation, protéger ses proches c'est sur :  
<https://solidarites-sante.gouv.fr/s...>

## Plus d'informations sur l'épisode en cours

Au 24 juin 2019, l'épisode n'a pas encore touché notre région. La carte de vigilance météo France nous classe en vert, donc hors de tout niveau d'alerte.

Vous trouverez plus d'informations sur l'épisode caniculaire qui se profile sur le site de Météo France :

<http://www.meteofrance.fr/actualite...>